



Nouvelle année... attention à l'écriture ...

Conseils pratiques publié le **29/12/2019**, vu **684 fois**, Auteur : [Maître Alexandra TERNON](#)

Afin d'éviter toute falsification ou problème de datation, prenez le temps de lire ce qui suit ...

Il convient d'alerter l'ensemble des professionnels, mais également les consommateurs sur l'écriture des dates pour cette nouvelle année à venir.

En effet, afin d'éviter tous problèmes tels que les escroqueries, faux et usages de faux, il est vivement recommandé d'indiquer sur tous les documents officiels ou importants la date en entier, à savoir 2020.

L'inscription de la date de manière abrégée comme par exemple 01/01/20 peut engendrer un risque de falsification de la date. Il suffit qu'une personne mal intentionnée ajoute 17,18,19 à la suite pour que le document soit antidaté.